

# L'indépendance postale du duché de Lorraine

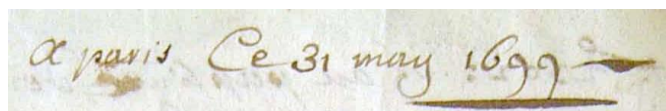
**Robert ABENSUR**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2020**

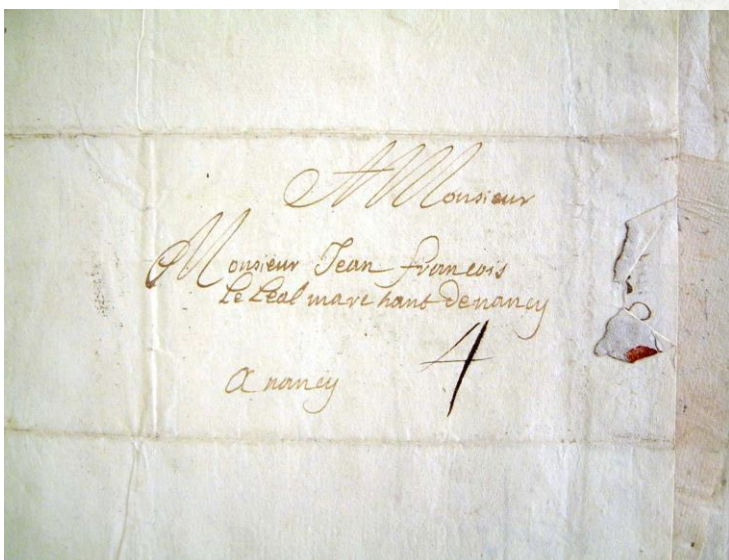
---

Les grandes étapes de cette histoire :

- 1670. 2e occupation des duchés indépendants de Lorraine et de Bar.  
La gestion de la poste en Lorraine appartient à la ferme des Postes de France.
- 30.10.1697. Traité de Ryswick : retour du duc de Lorraine dans ses États.
- 1.9.1699. La gestion de la poste en Lorraine est baillée à un fermier indépendant des postes de France.
- 1.1.1701. La gestion de la poste de Lorraine revient définitivement à la ferme des Postes de France.



à paris Ce 31 may 1699



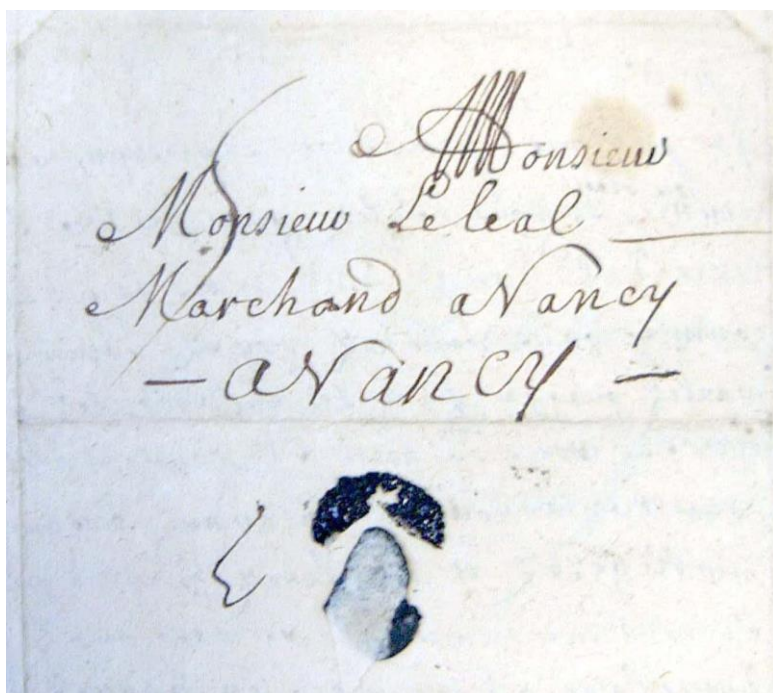
Jusqu'à fin décembre 1699 la taxe de la lettre simple de Paris à Nancy est invariablement fixée à 4 sols, en application du tarif français de 1676 et du tarif de Nancy de 1690.

De Paris le 26<sup>e</sup> Juillet 1700

À partir de début janvier 1700, les lettres simples sont toutes taxées 5 sols et portent un 3 au verso.

Ces lettres sont échangées à Saint-Dizier, le bureau frontalier entre la France et le duché de Lorraine.

Elles sont vendues 3 sols par la ferme des postes de France à la ferme des postes de Lorraine qui ajoute 2 sols pour le parcours de Saint-Dizier à Nancy.



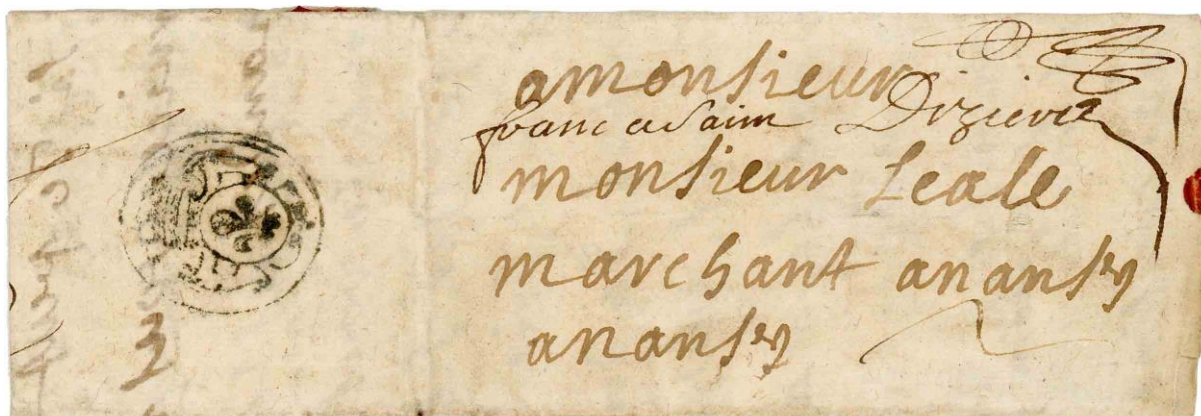
Une lettre récemment réapparue vient illustrer superbement cet épisode et porte le premier timbre de port payé de Paris.

Datée de novembre 1700, durant l'année d'indépendance de la ferme de Lorraine, elle est affranchie jusqu'à Saint-Dizier (taxe 3 sols au verso, paraphe et mention sur l'adresse franc à Saint Dizier) et taxée pour le parcours restant jusqu'à Nancy (2 sols au recto).

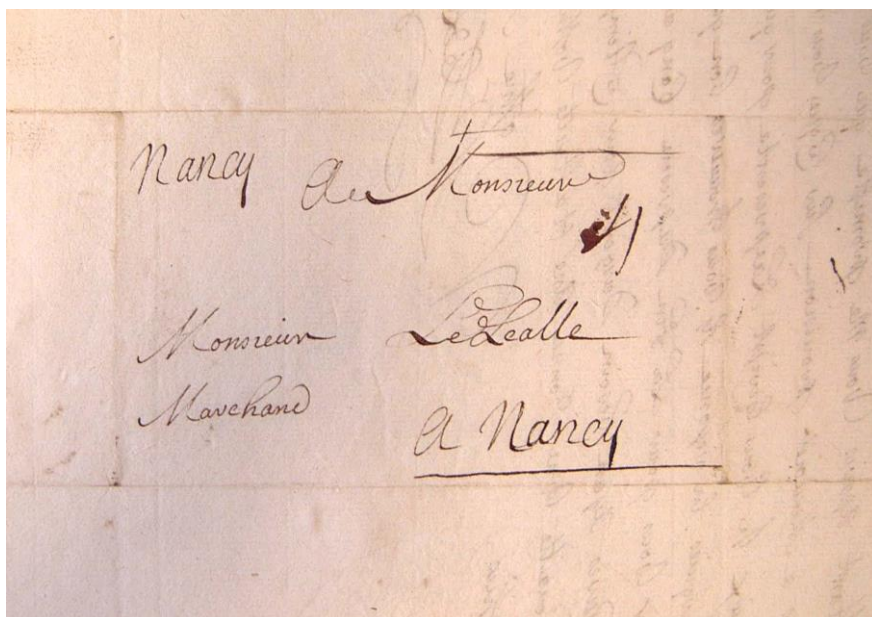
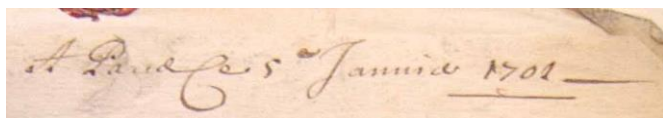
S'il permettait l'expédition en port dû, l'accord entre les deux fermiers ne devait pas autoriser l'affranchissement à destination et l'expéditeur a dû se contenter d'un affranchissement partiel jusqu'à la frontière.

Ce témoin remarquable des velléités d'indépendance postale du duché de Lorraine est à ma connaissance unique.

De Paris ce 7<sup>em</sup> novembre 1700



À partir de janvier 1701, les lettres simples de Paris à Nancy sont de nouveau taxées 4 sols, toute la route étant maintenant exploitée par la ferme des postes de France.



Pour plus de détails : *Une convention de poste éphémère entre la France et la Lorraine en 1700*, Robert Abensur, *Documents Philatéliques* n° 181, 2004.